

Catégories et produits d'assurance en vigueur actuellement	Accidents et maladie	Aérienne	Automobile	Chaudières et pannes de machine	Crédit	Protection de crédit	Détournements	Grêle	Frais juridiques	Responsabilité	Vie	Hypothèque	Autres produits approuvés	Biens	Caution	Titres
Extincteurs automatiques														X		
Chaudières à vapeur				X												
Caution															X	
Vol														X		
Titres																X
Voyage (voir note 4)	X													X		
(C.-B.; Alberta; Saskatchewan) Garantie des véhicules neufs														X		
Dégâts des eaux														X		
Intempéries														X		
Tempêtes														X		

Note 1 : La protection de crédit entre dans la catégorie Accidents et maladie lorsqu'elle couvre une responsabilité. Lorsqu'elle couvre la vie, elle entre dans la catégorie Assurance vie.

Note 2 : Les sociétés fédérales ne peuvent pas offrir ce type d'assurance.

Note 3 : La définition fédérale de la catégorie d'assurance « Garantie » a été scindée en deux, c'est-à-dire « Détournements » et « Caution ». Les provinces utilisent également cette distinction.

Note 4 : Une société offrant de l'assurance voyage peut également vendre de l'assurance médicale hors pays (accidents et maladie) et de l'assurance contre la perte de bagages ou l'annulation (biens).